

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°19764 - 76ÈME ANNÉE

## DÉCISION HISTORIQUE DU TRIBUNAL DE LA MER : LES CHAGOS FONT PARTIE DU TERRITOIRE SOVERAIN DE MAURICE



C'est une nouvelle et importante victoire obtenue par Maurice dans le cadre de sa revendication sur les Chagos. Hier, jeudi 28 janvier, la Chambre spéciale du Tribunal international du droit de la mer (TIDM) a tranché en faveur de Maurice, rejetant les arguments des Maldives.

L'affaire est d'une rare complexité. Les Maldives se trouvent à proximité de ce qui était appelé British Indian Ocean Territory, qui comprend l'archipel des Chagos, dont la souveraineté est revendiquée par Maurice.

Depuis les années 1980, le Gouvernement mauricien cherche à reprendre le contrôle de l'archipel des Chagos, qui a été séparé de la colonie britannique de Maurice par le Royaume-Uni en 1965 pour former le territoire britannique de l'océan Indien.

Le 22 mai 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a adopté une résolution affirmant que « l'archipel des Chagos fait partie intégrante du territoire mauricien », citant l'avis consultatif de février 2019 de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur la séparation de l'archipel de Maurice. La motion a été approuvée à la majorité des voix avec 116 États membres votant pour et 6 contre.

Dans le contentieux sur la zone économique exclusive, les Maldives ont soulevé une question pré-contentieuse sur la souveraineté de Maurice sur les Chagos. Les Maldives demandait la présence du Royaume-Uni au procès en tant que co-souverain sur ce territoire.

Le Tribunal spécial a rejeté à l'unanimité cette question en arguant que les îles Chagos faisaient partie du territoire Mauricien. La délimitation des zones maritimes exclusives sera jugé sur le fond plus tard. Mais cette décision acte la souveraineté de Maurice sur les Chagos. La décision attendue devant la Cour de Justice de Londres devrait suivre la même doctrine. Le retour du peuple Chagossien sur leurs îles devient de plus en plus concret. Ce sera au gouvernement mauricien de l'organiser.

David Gauvin



## OCTROI DE MER : LA RIPOSTE EST NULLE !

**Il y a le feu dans la maison et nous ne voyons aucune riposte à la hauteur de la catastrophe imminente.**

**Les parlementaires qui vont valider la réforme, les présidents des collectivités et les acteurs économiques sont en train de prier pour qu'il n'y ait aucune « *modification du régime* ». Ils vivent sur un nuage, complètement hors sol. Le gouvernement intoxique les parlementaires qui, à leur tour, tentent de vendre cette marchandise à une population maintenue dans l'ignorance. Au passage, tout est fait pour exonérer le Président d'une Région qui dispose officiellement de la compétence en matière économique mais qui fait le mort.**

Nous ne voyons aucune stratégie de communication pour informer honnêtement la population sur cette fiscalité spécifique, aucune plateforme politique de rassemblement. Par contre, le gouvernement a commandé des études qui lui permettent de définir des hypothèses de réformes. Le Président de l'Adir, Daniel Moreau, s'en est plaint publiquement des propositions jetées en public afin de préparer l'opinion à accepter la catastrophe. Industriel de l'agro-alimentaire, il ne tiendra pas longtemps à la grande concurrence.

### MATCH TVA CONTRE OCTROI DE MER ?

La population ne sait pas que tout le secteur des services marchands est exonéré de la taxe d'octroi de mer. Le remplacement de l'octroi de mer par la TVA va impacter les coûts des services et augmenter les tarifs des prestations. Par exemple, sur votre facture d'eau et d'électricité, vous payez la TVA mais pas d'octroi de mer. Idem pour vos tickets de soins corporels, coiffure, transport etc. Il y a la TVA sur les produits de première nécessité. Même réduites à 9,5%, les recettes de la TVA actuelle sont supérieures à celles de l'Octroi de Mer. Alors, imaginez la folie d'aligner sur la TVA française à 21% !

Face à la doctrine libérale qui existe au sommet de l'Etat et de l'Union européenne, le rapport de force n'est pas en faveur des DOM. C'est une erreur de mettre notre sort entre les mains des ministres. Lors de leurs prochaines visites à La Réunion, s'ils ne sentent pas une forte résistance, ils retourneront à Paris satisfaits de voir des acteurs publics et privés consentants.

### MINISTRE DE LA CANNE À SUCRE EN FRANCE ?

Tirons les leçons de l'effondrement de la canne à sucre. Les acteurs de la filière ont cru au gouvernement. Nous avons un quota de production de 300 000 tonnes de sucre qu'on n'arrivait même pas à produire et un prix d'achat garanti largement supérieur au cours mondial. Cette double peau de protection a volé en éclat, en 2015, et donne raison à l'analyse du PCR qui dénonce l'accord scélérateur de 1969. Car, on ne plante pas de canne à Paris.

Tirons les leçons de l'effondrement de la canne à sucre. Les acteurs de la filière ont cru au gouvernement. Nous avons un quota de production de 300 000 tonnes de sucre qu'on n'arrivait même pas à produire et un prix d'achat garanti largement supérieur au cours mondial. Cette double peau de protection a volé en éclat, en 2015, et donne raison à l'analyse du PCR qui dénonce l'accord scélérateur de 1969. Car, on ne plante pas de canne à Paris.

**Ary Yee Chong Tchi Kan**

## NON À LA MONTÉE DE LA VIOLENCE DANS LA VIE DE NOTRE SOCIÉTÉ !



Un mois de la nouvelle année s'est à peine écoulé que notre vie quotidienne a été marquée par un lot de violences plus qu'inquiétante dans le cours ordinaire de notre vie sociale, aussi bien sur l'ensemble de l'île que sur le territoire de notre commune, Saint-André. Que l'on en juge !

Quartier Fayard, le 18 janvier, un homme porteur d'un lourd handicap est dépouillé dans une violence incroyable, le visage tuméfié, un œil crevé, une sauvagerie sans nom ! Cité Lamarque, vendredi dernier, un jeune homme de 20 ans est victime d'une agression sordide à son domicile, et a failli y laisser sa vie.

Mardi 26 janvier, c'est un médecin, dans l'exercice de son métier, en plein Centre-Ville qui est gratuitement tabassé, jeté à terre, roué de coups, se retrouvant avec un bras cassé et hospitalisé. Le fait qu'il s'agisse d'un médecin ayant voué sa vie à sauver des existences humaines, en rend encore l'agression plus odieuse. Et ce n'est pas fini.

Ce jeudi après-midi, c'est le cabinet du Maire qui est totalement saccagé par un individu violent. Le personnel présent est bousculé et choqué. Et le maire d'avouer que « ... *La sécurité n'est plus de mise au sein de la mairie ...* » !

Qu'il s'agisse de victimes « anonymes » ou notoirement connues, pour nous rien n'y change. La violence reste inadmissible et condamnable - en souhaitant que l'institution judiciaire fasse le travail que l'on attend d'elle - et ces différentes victimes ont également droit à notre compassion et notre soutien.

Mais cela dit, au-delà de ces condamnations résolues, nous nous interrogeons sur les intentions des autorités responsables de l'ordre public et de la sécurité des personnes : Quelle analyse font-elles de la montée et de la multiplication de ces violences ? Quelles mesures, éducatives et /ou répressives, entendent-elles prendre pour y faire face ?

Nous savons que les mentalités ne changent pas d'un coup de baguette magique, il s'en faut, mais ce n'est surtout pas en nous serinant quotidiennement, comme on passe le temps à le faire, sur les radios et télévisions locales que « *tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil* » que l'on y changera quelque chose !! Les médias eux-mêmes sont témoins, de cette inquiétante montée de violence qui interroge de plus en plus de personnes.

**Pour la Section PCR de St-André  
Jean-Paul Ciret**

# ÉDITO

## LES PAYS-BAS : UNE ALERTE POUR LA FRANCE?



**Dans plusieurs villes au Pays-Bas, des violences ont éclaté, en marge de manifestations interdites contre le couvre-feu en vigueur depuis samedi dernier. C'est la première fois depuis le début de la crise sanitaire que les Néerlandais sont soumis à de telles restrictions de déplacement. Notons qu'un Couvre feu a été imposé pour la première fois depuis la Seconde Guerre Mondiale. La population n'a pas accepté cette restriction, donnant lieu à des rassemblements dans plusieurs villes entraînant de nombreux incendies, pillages ou affrontement avec la police.**

Ce couvre-feu rejeté par une partie des néerlandais montre une nouvelle facette, évolution de la mentalité qui devient inquiétante. Ce n'est pas une riposte habituelle pour la liberté mais plutôt la sensation d'être prisonnier du fait d'un virus prenant leur liberté petit à petit au fil du temps.

Parmi les opposants, nous retrouvons les religieux qui sont farouchement opposés au couvre-feu ainsi qu'au vaccin. Cela devient inquiétant si des mouvements religieux se retrouvent à être à l'origine de la méfiance anti-vaccins. Tout comme la France, le début de la vaccination a été une histoire de confiance pour le Pays-Bas. La campagne de vaccination a eu dû mal à démarrer et cela a fait polémique depuis le début.

Nous pouvons donc nous demander jusqu'à quel point les français pourraient-ils accepter d'être privé de leur liberté ?

De nombreuses injustices se creusent, et nous risquons d'assister à de multiples fractures sociales, économiques et générationnelle. En voulant mettre un troisième confinement, le gouvernement risque de faire face à une forte crise d'acceptabilité de la part des français. La tolérance pour des mesures jugées injustes est proche de zéro donc le gouvernement devra être très vigilant sur les restrictions proposées s'il ne veut pas faire face à une levée de boucliers, pour éviter de mettre sa population dans les rues comme au Pays Bas

Tout le monde a pris conscience de la catastrophe qui se produisait depuis un an , ce qui devrait faire réagir le gouvernement avant de prendre toute nouvelle mesure de restriction.

**Bertrand Ancelly**

# » Di sak na pou di



## LA CHAMBRE D'AGRICULTURE MARCHEPIED POUR DES « CARRIÈRES » EN POLITIQUE ? QUI S'OCCUPE DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE TOUS LES AGRICULTEURS ?

Ce cas n'est pas isolé. D'ores et déjà, plusieurs élus de la Chambre d'agriculture cumulent avec au moins un mandat politique. Sachant que les journées ne font que 24 heures, comment est-il possible de travailler efficacement à la Chambre d'agriculture, tout en ayant des comptes à rendre à la population ?

L'élection à la Chambre d'agriculture n'est-elle pas utilisée comme un marchepied pour se faire connaître afin d'être candidat à des mandats politiques bien plus rémunérateurs que le métier d'agriculteur ?

Les agriculteurs qui ont voté aux dernières élections de la Chambre ne peuvent-ils pas légitimement se sentir trompé ?

En effet, à en croire les promesses faites durant la campagne, les candidats s'engageaient à se consacrer pleinement aux agriculteurs. Un an plus tard, les municipales de 2020 ont révélé la tromperie. Les cantonales et les régionales prévues cette année pourraient donner une idée de la mascarade.

Cette course à des postes, et aux indemnités qui vont avec, est un véritable mépris pour toute la profession ainsi qu'à l'encontre des pouvoirs publics qui subventionnent l'institution consulaire. Elle discrédite la seule institution élue par tous les agriculteurs et qui a pour mission de s'en occuper.

Les défis de l'agriculture réunionnaise sont immenses et immédiats. Un seul exemple : alors que la négociation de la prochaine Convention canne nécessite une mobilisation de tous les instants des planteurs, des élus de la Chambre d'agriculture seront-ils pris en flagrant délit de campagne électorale pour défendre leurs propres intérêts, ou ceux de leurs amis politiques ?

Les prochaines élections des commissions mixtes d'usine donneront la possibilité aux planteurs de sanctionner ce genre de comportement.



## POU MWIN, KÉSTYONN MANZÉ, I FO PA DI BANN RÉNYONÉ BATE ARYÈR !

Mézami pou komanssé mi sava rakont azot in pti guigaine listoir. Sa la ésspass dann tan mon papa l'avé dizan par-la. Li lé né lané 1912, donk nou lé an 1922 - donk néna 98 zané. La métrèss l'avé pini ali pars pars li l'avé pa gingn aprann son lésson dsi zane d'ark. Biensir li lété an kolèr é biensir ké son papa épi son momon té apré sèye kalm ali-mé téi gingn pa. L'èr diné l'arivé é li di li manj pa mayi. Son momon i di : Manj mon anfan sa dri sa ! répons : mi manz pa mayi ! Mi manz pa mayi ! Ziska momandoné li gingn dé klak anmèm tan, inn avèk Victor, l'ot avèk Berthe. Lo fime la pankor fini, é inpé pli tar dé klak ankor par l'otorité pater-maternel. Aprésa la anvoye ali dormi.

Pou kossa mi rakont azot sa ? Pars mi yèm bin bann kolèr san rézon bann ti marmaye é pou di ossi néna lontan ni manz dori. Samdi dèrnyé, kan mwinn la di la baz manzé bann rényoné sé dori, in ga la dmand amoin si moin lété sir. Mon répons : mwinn lé sir dopi lo zour mwinn l'ariv dsi la tèr é mi oi pa pou kossa m'a shanj d'avi, parèye mi oi pa pou kossa in pé i vé fors demoun la Rényon rotourn dann tan manyok, patate, sonz , friapin.. Mézami lotonomi alimantèr i vé pa dir ni dézabityé manz nout manzé tradisyonèl : dori, lo grain, brède, kari épi rougaye. Mi oi pa ditou koman ni pé rotourn dann tan téi manz ravaze.

Mi koné bien dann tan passé kisoï lésklavaz, kisoï lo tan zangajé l'avé in manzé pou lésklavazis, inn pou lésklav, in manzé pou lo zangajis é l'ot pou lo zangazé. Mi koné ossi dann tan départman l'avé d'moun téi manz dori-mayi mélanjé épi lo grin é rarman in bout la vyand – mwinn la antann bann zansien téi di galman téi manz mayi avèk brède kisoï mayi soso sansa mayi dori, avèk rougay tomate la bil épi piman zoizo ma toussala kan lo viv i komanss an manké.. Mi rapèl minm mon papa la di amwinn kan lo tan manz lanm sime téi ariv son paran té i anvoye ali manz shé son tonton raoul , inn pèrsone in pé pli friké ké la famiye Victor. ; Artourn dann tan-la ! kissa i voudré in n'afèr konmsa, antouléka demoun i shoizi pi viv konmsa komélashé nou. Fransh vérité.

**Justin**

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433